

MAIRIE DE VERS-PONT DU GARD (30210)**CONSEIL MUNICIPAL****COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020**

PRESENTS : Olivier SAUZET, Myriam CALLET, Daniel MOINE, Annie DELLA-SCHIAVA, Alvaro GINER, Françoise RALLET, Jean-Marie SENO, Denise FORT, Michèle OZIOL, Nicolas BOSC, Vincenette FORNIER de SAVIGNAC-AUBERT, Nadia DELJARRY, Cyril COPAIN, Pierre WAROT, Sybil LABROUVE, Fabrice ALARCON.

ABSENTS : Didier BELE (procuration à N. DELJARRY), Marina SORBIER (procuration à O. SAUZET), Laurent MILESI (procuration à S. LABROUVE).

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juillet 2020

Le procès-verbal de la séance du 21 juillet 2020 est **approuvé** à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie :

- Vu l'article L 2122-22 du CGCT ;
- Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 27/05/2020 ;
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend note des décisions suivantes :

Objet	Tiers	Montant en Euros TTC	Date de l'engagement	Nature Pièce
Mise aux normes APAVE service technique la ROMAINE	A2M	207,50 €	10-aout-20	Investissement
Appartement la poste 2 -ème étage : démonter cuisine + reprise doublage ancienne cuisine	MOUG FATAH	1558,08	12-juil.-20	Investissement
Travaux préparatoires carrière la romaine fourniture barrière	VILLARD	2608,28	29-juil.-20	Investissement
Achat d'un serveur vidéo surveillance pour extension future	ADS PROTECTION	805,12	21-août-20	Investissement
Gasoil service technique	JONQUET	1208,39	30-juil-20	Fonctionnement
Commande infirmerie école élémentaire	PHARMACIE	126,15	24-juil-20	Fonctionnement
Stock gravier voirie	VILLARD	516,86	29-juil.-20	Investissement
1000 Masques chirurgicaux pour employés communaux	VITALIS CARE	400,9	20-juil.-20	Fonctionnement
Remplacement de 5 buses arrosage stade	STIC	60,19	31-juil-20	Fonctionnement
Coffret tarif bleu pour alimentation forains places des platanes	A2M	120	5-août-20	Investissement
Mise en place d'un coffret forain maison de la pierre	A2M	400	10-août-20	Fonctionnement
Note honoraire avocat Commune VERS PONT DU GARD / BRUGUIER	GMC	3162,19	20-juil-20	Fonctionnement
Apéritif départ Secrétaire de mairie	LA PETITE GARE	308	02-juil.-20	Fonctionnement
4 Panneaux garrege signalisation	KROMM	205,44	16-juil.-20	Investissement
10 000 Sac poubelle chiens	ANIMO CO	211,62	7-juil.-20	Fonctionnement
Vêtement de travail COVID 19 employés communaux	ECHOPPE	60,72	05-août-20	Fonctionnement
Remise en état pelouse stade	BENELLI	3800	2-août-20	Fonctionnement
30 Gourdes employés communaux suite achat fontaine à eau	ELIS	126	12-août-20	Investissement
Vêtement de travail SERVICE TECHNIQUE dotation annuelle	PROTEX	3697,32	12-août-20	Fonctionnement
Réparation épareuse + tracteur	SMV	2498,4	12-août-20	Fonctionnement
Fourniture d'une débroussailleuse	GARCIA	800	18-août-20	Investissement
Réparation débroussailleuse	GARCIA	189	18-août-20	Investissement
Journée MIDI LIBRE du 27 juillet 2020	MIDI LIBRE	988	15-juil-20	Fonctionnement
Téléphone portable service administratif	TECH IN PHONE	329	20-août-20	Investissement
Surveillance marche communal JUILLET soit 10h règles	YZOPE	240	21-août-20	Fonctionnement

sanitaires				
Changement armoire du débribrillateur au stade	CARDIOP	427,2	17-août-20	Investissement
Filet cage de foot stade	CASAL SPORT	546,72	17-août-20	Fonctionnement
Appartement au-dessus de la poste : chape + pose parquet + faïence	MOUG FATAH	7332,7	12-juil-20	Investissement
Téléphone fixe service administratif	DIATEL	201,48	06-août-20	Investissement
Fabrication et pose d'un coffret pour alimentation caméra	A2M	643,6	10-août-20	Investissement
Fenêtre appartement 1 er étage la poste	VALDEYRON	5107,18	18-août-20	Investissement
Diagnostic amiante - plomb-termites	APAVE	2484	24-juil-20	Investissement
Diagnostic énergétique de l'appartement de la poste 1er étage	DIMO	169	24-août-20	Investissement
Diagnostic énergétique de l'appartement de la poste 2eme étage	DIMO	169	24-août-20	Investissement
Encarts publicitaire calendrier pompier 2021	AFT	210	25-août-20	Fonctionnement
Contrat annuel tonte pelouse STADE	BENELLI	5200	27-août-20	Fonctionnement
Nettoyage locaux stade municipal suite contraintes sanitaires	EXPERT NET	180	26-août-20	Fonctionnement
Dossier de permis d'aménager pour création de 3 lots à bâtir chemin des abeilles	LESENNE	1800	25-août-20	Investissement
24 Flacon hydro-alcoolique en 500ml COVID	LABORATION GRAVIER	122,4	25-août-20	Fonctionnement
3 bidons de 5L Gel hydro-alcoolique +5 bidons désinfectant COVID	BLANC	248,7	27-août-20	Fonctionnement
1 Ordinateur portable service administratif	SOLUCEA	2290,02	03-sept.-20	Investissement
Panne totale système téléphonique suite évènement climatique du 28 Aout 2020	DIATEL	853,2	03-sept.-20	Fonctionnement
Réduction arbre et évacuation des déchets place marché aux cerises derrière les locaux commerciaux	CANCADE	600	03-sept.-20	Fonctionnement
Remplacement téléphone fixe suite évènement climatique du 28 Aout 2020	DIATEL	304,2	04-sept.-20	Investissement
Intervention informatique suite évènement climatique du 28 Aout 2020	SOLUCEA	1356,98	04-sept.-20	Fonctionnement
Réparation ordinateur bibliothèque suite évènement climatique du 28 Aout 2020	SOLUCEA	33	07-sept.-20	Fonctionnement
Evaluation des risques clocher suite évènement climatique du 28 Aout 2020	TMV	180	08-sept.-20	Fonctionnement
Nouveau logiciel importation factures suite évolution	GFI	630	08-sept.-20	Investissement
Expertise des dommages électriques de l'église suite évènement climatique du 28 Aout 2020	A2M	225	10-sept.-20	Fonctionnement
Gestion dossier intervention EDF pour remise en service compteur électrique suite évènement climatique du 28 Aout 2020	A2M	180	10-sept.-20	Fonctionnement
Taille de 11 cyprès cimetière	BENELLI	810	10-sept.-20	Fonctionnement
Création d'un faux plafond au marché aux cerises dans le hangar	MOUG FATAH	5038,51	10-sept.-20	Investissement
Pierre pour banquette route de Castillon	PIERRE DU PONT DU GARD	193,2	10-sept.-20	Investissement
Tunnel de protection rue de la calade suite évènement climatique du 28 Aout 2020	TONINO	13540,8	11-sept.-20	Fonctionnement
Mise en sécurité du pourtour de l'église suite évènement climatique du 28 Aout 2020	TONINO	2178	11-sept.-20	Fonctionnement
Mise en sécurité du coffret place des platanes + mise en place de 2 prises de courant	A2M	440	11-sept.-20	Fonctionnement
Remplacement de 2 ordinateurs mairie suite évènement climatique du 28 Aout 2020	SOLUCEA	484,01	11-sept.-20	Investissement
30 portes cartes pour les nouveaux arrivants	THIRIET SYLVIE	180	11-sept.-20	Fonctionnement
Livre école primaire CE1	PICHON	95,51	14-sept.-20	Fonctionnement
Maitrise œuvre partielle pour travaux de réhabilitations : Projet de réseau de transfert des eaux usées	CEREG	6090	05-août-20	Investissement
Contrôle des limites du lot 7 Beaume cremeirol	LESENNE	420	05-août-20	Investissement
Construction de 2 postes de relevage et d'un bassin d'orage de 300 m3 PHASE DE CONCEPTION	COTECBAT	1008	12-août-20	Investissement
Analyse technique du dossier PRO des réseaux de transfert des eaux usées	OPUS VRD	840	12-août-20	Investissement

Mission G2-AVP déconnexion de 2 caniveaux grilles et création d'un réseau pluvial chemin des Crozes + chemin des grandes aires : Projet de réseau de transfert des eaux usées	ALPHASOL	6624	04-sept.-20	Investissement
Etude géothermique : Projet de réseau de transfert des eaux usées	ALPHASOL	12084	04-sept.-20	Investissement
Coffret eau locaux commerciaux	FRANS BONHOMME	414,98	12-août-20	Investissement
Total		106 355.05		

CONTROLE DES POINTS D'EAU INCENDIE

Pour répondre aux exigences du Règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie, les contrôles techniques périodiques des points d'eau incendie (PEI) sont réalisés tous les 2 ans, au titre de la police spéciale de la défense extérieure contre l'incendie et sous l'autorité du Maire.

Cette démarche est obligatoire pour la commune car elle doit délibérer sur l'état et la mesure des PEI, avant le 31 décembre afin que le préfet puisse en prendre connaissance.

Ces contrôles périodiques se font en alternance avec les reconnaissances opérationnelles effectuées par le SDIS 30.

En 2018 et sur sollicitation des communes, la communauté de Commune du Pont du Gard a réalisé, pour le compte de 11 communes ces contrôles techniques pour un total de 204 points d'eau contrôlés sur une période de deux mois.

Cette action a donné entière satisfaction et une demande de relance de cette opération nous a été faite.

Notre commune a émis le souhait en début d'année, afin de réduire au maximum les coûts, de participer à cette campagne groupée de mesures.

Cette campagne sera **réalisée en 2020**. Nous aurions dû réaliser la phase opérationnelle au mois de mai, avant la saison touristique.

Malheureusement avec la crise sanitaire actuelle, les Conseils Municipaux ne s'étaient pas encore réunis pour délibérer rendant impossible l'organisation de la prestation mutualisée.

Monsieur le Maire souhaite aujourd'hui savoir si le conseil valide l'adhésion à ce service de prestations PEI avec la Communauté de Communes du Pont du Gard en émettant une délibération à jour pour cette nouvelle campagne de mesures.

Une convention pour la réalisation des prestations de contrôle des poteaux et bouches d'incendie sera également à signer avec les communes intéressées.

Cette prestation de terrain sera accompagnée d'éléments techniques, avec une fiche de visite par points d'eau, ainsi qu'une cartographie de la répartition des PEI, avec des données à jour sur le Sésig Intercommunal.

Approuvé à l'unanimité.

CONVENTION DE RACCORDEMENT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE REMOULINS

Dans le cadre du raccordement des effluents d'eaux usées de la Commune sur la nouvelle station d'épuration de Remoulins il convient de constituer une convention ayant pour objet d'organiser et de définir les conditions techniques et financières du transport et du traitement vers et sur la nouvelle station d'épuration du SIE de REMOULINS des eaux usées produites par les abonnés assainis.

La convention est conclue pour une durée de 30 ans à compter de son entrée en vigueur. Cette durée pourra être modifiée par avenant à la présente convention en fonction des décisions prises d'un commun accord entre les collectivités signataires. Elle se renouvelle par tacite reconduction par périodes de 6 ans, à défaut de dénonciation par l'une ou l'autre des parties six (6) mois avant l'expiration de la période en cours.

Afin de déterminer les éléments de calcul de la répartition financière de la Commune, le mode « équivalents habitants » pris en compte se fait sur la base de l'étude « avant-projet » réalisée par le Cabinet CEREG.

Ainsi le ratio pris en compte est de 50,5% pour le SIE Remoulins (Remoulins et St-Bonnet), de 23,8% pour la Commune de Castillon, et de 25,7 % pour notre Commune.

Il est donc demandé au conseil de valider les éléments de calcul de la répartition financière tels que présentées, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (abstention de S. LABROUVE, L. MILESI et F. ALARCON).

INSTAURATION DE LA DECLARATION PREALABLE POUR LES CLOTURES

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,
- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article R 421-12,
- Vu la délibération du conseil municipal du 5 décembre 2018 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,
- Considérant que le décret n° 2014-253 du 27 février 2014 a défini de nouvelles règles applicables au régime des autorisations d'urbanisme, et à ce titre, il laisse le champ libre aux collectivités de contrôler ou non un certain nombre d'actes en matière d'urbanisme,
- Considérant que l'article R 421-12 du Code de l'Urbanisme permet de soumettre à la procédure de déclaration préalable, l'installation des clôtures sur le territoire de la Commune,
- Considérant que la Commune a fait le choix de réglementer les clôtures dans le règlement du PLU dans un but de qualité du paysage urbain,
- Considérant que l'instauration de la déclaration préalable pour les clôtures permettrait de s'assurer du respect des règles fixées par le PLU, et donc éviterait la multiplication de projets non conformes, et le développement de procédures contentieuses,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'instaurer l'obligation de déposer une déclaration préalable en cas d'édification de clôtures sur le territoire communal.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (abstention de S. LABROUVE, L. MILESI et F. ALARCON).

ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ASSAINISSEMENT

Conformément à l'article L3232-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Département peut mettre à disposition des Communes qui le souhaitent, une assistance technique dans le domaine de l'assainissement.

Le Département peut notamment accompagner les collectivités dans la mise en œuvre des obligations réglementaires à travers la réalisation de bilans 24 heures, et l'appui à la saisie des données SISPEA (Système d'information des services publics d'eau et d'assainissement).

Le tarif applicable aux collectivités gardoises éligibles à l'assistance technique a été fixé à 0,35 € par habitant pour l'année 2020. Cette rémunération d'élèverait donc à $0,35 \times 1.885 = 659,75$ €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de demander l'assistance technique du Département pour la mission « Assainissement collectif »,
- de lui donner délégation pour signer la convention à intervenir,
- de s'engager à porter au budget annexe de l'assainissement le montant de la rémunération correspondante.

Approuvé à l'unanimité.

AMAZON AUX PORTES DU PONT DU GARD

Amazon a le projet d'implanter un centre de tri de 38 800 m² au sol dans la zone de La Pâle (commune de Fournès), à proximité du Pont du Gard, un des sites touristiques et patrimoniaux les plus anciens et visités de France.

Nous sommes convaincus que toutes les informations nécessaires n'ont pas été portées à notre connaissance et que l'impact réel de ce projet n'a pas été suffisamment évalué en amont des décisions prises.

Le seul fait que **le nom d'Amazon n'apparaissait pas dans les documents de présentation**, ni dans l'enquête publique, a sans doute contribué à une regrettable opacité. Il n'y a **pas eu d'étude globale** sur l'impact économique et social - étude nécessaire pour un tel projet-, ni de bilan sur les émissions de gaz à effet de serre, ni de concertation sérieuse et approfondie avec les élus, les citoyens et les milieux socio-économiques.

Aucune simulation concrète des dimensions gigantesques du futur bâtiment (100 mètres de large, 400 mètres de long et jusqu'à 18 mètres de haut) n'a été organisée sur le site lui-même, permettant d'en mesurer l'impact paysager réel, le promoteur (Argan) se contentant de photos aériennes virtuelles qui atténuent les volumes.

Le dossier sur la zone de Fournès a également été introduit très tardivement à l'ordre du jour de certaines instances, par exemple juste avant l'adoption, le 19 décembre 2019, par le Conseil syndical du PETR Uzège-Pont du Gard (48 communes) des documents d'aménagement et de développement durable

issus de la révision du SCoT, dont le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD), et dans un moment très peu propice au débat, l'attention de tous les élus étant centrée sur les prochaines élections.

Par ailleurs, le promoteur a évoqué une promesse initiale de taxes versées, restée très floue, et la création de 600 emplois. Depuis lors, **les promesses ont été réduites à 150 emplois**, qui seront précaires et robotisables à tout moment, avec des conditions de travail - sanitaires et sociales - chez Amazon qui sont régulièrement dénoncées et ont fait récemment l'objet de condamnations en justice. De plus, une étude publiée en novembre 2019 par l'ancien secrétaire d'Etat au numérique, Mounir Mahjoubi, corroborant d'autres études internationales similaires, a démontré **qu'Amazon détruit 2,2 fois plus d'emplois qu'il n'en crée**, provoquant des ravages dans le commerce local. Alors que la crise sanitaire a fragilisé ces commerces, cette implantation aggraverait la situation.

Le choix du lieu n'a également pas tenu compte du fait que le futur centre de tri se situerait **dans la zone d'accès, d'influence et de covisibilité du Grand Site du Pont du Gard et des villages environnants**. L'emplacement retenu risque d'altérer gravement les abords du site classé au Patrimoine mondial de l'Unesco et Grand Site de France. La délimitation du périmètre de protection du site mériterait une redéfinition, comme l'a souligné le dernier rapport (daté du 23 janvier 2020) ayant prélué au renouvellement du label du Grand Site. Nous avons sollicité sur ce sujet l'Unesco, l'Etablissement Public du Pont du Gard et la Ministre de la Transition écologique et solidaire, Elisabeth Borne. La présence d'un bâtiment géant d'Amazon n'est pas compatible avec la valorisation de la zone d'influence paysagère du Pont du Gard et des vestiges de l'aqueduc, les garrigues, les villages et les parcours touristiques qui l'entourent. Il est aussi incompatible avec le projet de Parc naturel régional, dont la commune de Fournès, et la zone de la Pâle, sont la porte d'entrée naturelle.

Enfin, le projet d'Amazon, basé sur un modèle d'hyper-consommation de produits majoritairement importés à bas coût, est en **contradiction avec les politiques publiques menées en matière d'emploi, de consommation, d'environnement, d'aménagement du territoire et d'occupation des sols**. Le 16 avril 2020, dans une interview au Midi Libre, Denis Bouad, Président du Conseil Départemental du Gard, affirmait, dans le contexte de la pandémie du COVID 19 : « Demain, il faudra revoir totalement nos politiques, On ne pourra pas dépendre totalement de produits importés ».

Soutenir l'arrivée d'Amazon dans notre territoire nous semble incohérent avec les priorités affichées qui, elles, vont dans le bon sens :

-La promotion des circuits courts et de l'emploi local. La grande campagne lancée en février 2020 par la Région Occitanie visant à soutenir les entreprises occitanes, les circuits courts et donc l'emploi local, avec le slogan « J'achète dans ma zone », s'inscrit dans ce mouvement. Le label « Made in Gard » promu par la Chambre des métiers et de l'artisanat du Gard constitue une autre initiative dans cette direction. Ces priorités sont également soutenues dans le cadre de la loi agriculture et alimentation EGalim de novembre 2018 et dans la Stratégie nationale bas carbone, présentée le 21 avril 2020. Enfin, la feuille de route de la France pour l'agenda 2030 de développement durable, présentée le 20 septembre 2019 par la ministre Elisabeth Borne, prévoit, notamment, de « concevoir et encourager les nouveaux modèles durables de consommation, de production et d'approvisionnement économes en ressources naturelles, sobres en carbone et circulaires ».

-La revitalisation des centres-villes, des centres-bourgs, des commerces de proximité. Lors des 22ème Assises des Petites Villes qui se sont tenues les 19-20 septembre 2019 à Uzès et au Pont du Gard, le Premier Ministre, Edouard Philippe, est venu rappeler ces priorités. Il soulignait « la nécessité de soutien aux cœurs de ville, par un plan ambitieux de revitalisation des commerces de proximité ». Les citoyens plébiscitent les commerces de proximité, comme nous l'avons vu pendant la crise sanitaire.

Plus précisément, en ce qui concerne notre Commune de Vers-Pont du Gard, ce projet suscite nos plus vives inquiétudes sur l'impact négatif qu'il pourrait avoir :

- sur le patrimoine immobilier des Versois
- sur la fréquentation touristique sur notre commune en s'appuyant sur les déclarations du président et du vice-président de l'EPCC
- sur le courrier des propriétaires du château de Saint Privat
- sur l'impact environnemental
- sur le trafic routier et la sécurité de nos enfants
- sur la concurrence avec nos commerces de proximités
- sur le montant du solde financier pour le territoire

- sur le montant du solde en terme d'emplois

-L'arrêt de l'artificialisation des sols en Occitanie. Le 23 octobre 2018, le Préfet de Région Occitanie, Pascal Mailhos, signait une note aux préfets prônant une politique de gestion économe de l'espace afin d'éviter la disparition des terres agricoles. Adopté le 19 décembre 2019, le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, et d'Egalité des Territoires de l'Occitanie (SRADDET) souhaite également stopper l'artificialisation des sols, en préservant les espaces naturels, agricoles et forestiers.

-Le développement d'un tourisme durable de qualité. La nouvelle stratégie de marketing touristique du Département du Gard, présentée en décembre 2019, vise cet objectif, avec la marque « Gard », qui repose sur ses sites Unesco, ses cités historiques d'exception et ses villages remarquables. Plus de 80% des touristes venant dans le Gard visitent le Pont du Gard-Uzès, et une large majorité sont d'origine étrangère. La croissance d'un tourisme de qualité, permettant des séjours plus longs, crée déjà plus d'emplois locaux que le futur projet Amazon, qui risque de dévaloriser la destination.

-La préservation des paysages : Le 19 décembre 2019, le Conseil syndical du PETR Uzège-Pont du Gard, après 7 années d'études et de consultations, a adopté à l'unanimité les documents issus de la révision du SCoT, dont le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD). Il définit « l'armature paysagère comme support d'attractivité ». Le document entend valoriser notamment l'espace du Gardon, qui comprend 8 communes (dont Fournès et Saint-Hilaire d'Ozilhan) et le pôle touristique du Pont du Gard.

-La transition vers une ruralité innovante : les élus locaux soutiennent majoritairement des projets en faveur d'une ruralité vivante et innovante, notamment à travers les initiatives de la Cleantech vallée, le prix « Innover à la campagne », le soutien à la transition énergétique.

Le modèle que nous propose Amazon (et tous les grands dépôts logistiques qui font la distribution dernier km) est aux antipodes de ce que nous souhaitons collectivement pour notre région, nos emplois et nos villages.

Ce choix mérite d'être réexaminé en toute objectivité et transparence par une nouvelle consultation des élus et des citoyens, afin d'évaluer l'impact réel sur le territoire.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter un vœu en ce sens.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (abstention de A. DELLA-SCHIAVA, D. FORT et M. OZIOL – vote contre de A. GINER, S. LABROUVE, L. MILESI et F. ALARCON).

PROJET « SUR LE CHEMIN DE LA VOIE VERTE –VERS LA SCULPTURE » DEMANDE DE SUBVENTION

Ce projet a plusieurs objectifs =

- Redynamisation de l'économie locale par valorisation des Carriers
- Pérenisation des savoir faire
- Développement du tourisme vert pour une attractivité accrue du village
- Renforcement de la qualité de vie des habitants.

Comment se concrétise t'il ?

- Mise en place d'un totem sur le rond-point de la RD 981
- Mise en place de deux sculptures sur la patte d'oie à l'entrée du village au début de la voie verte
- Un concours de sculptures avec 8 élèves de l'Académie des Arts pendant 10 jours sur la voie verte
- Plantation et végétalisation le long de la voie verte
- Sécurisation et valorisation du puits qui est situé à l'entrée de la voie verte

Le coût estimatif de ce projet est de 53.200 € HT.

La part d'autofinancement de la Commune sera de 13.200 € au minimum.

Monsieur le Maire propose au conseil de solliciter les aides financières auprès de la Région Occitanie, du Département du Gard et de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

Approuvé à l'unanimité.

**PROJET « ESPACE MUSEOGRAPHIQUE NUMERIQUE D'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE - EMNHP »
DEMANDE DE SUBVENTION**

Ce projet consiste à faire de notre village un espace culturel en plein air, qui valorise Vers-Pont du Gard et fait connaître son histoire et son patrimoine.

L'approche est numérique afin de réduire les coûts et offrir aux administrés et aux visiteurs, une visite innovante et riche.

Une dizaine de sites seront répertoriés dans le village autour de 3 thèmes : La Pierre, l'Eau et la Voie Verte.

Un QR code sera attribué à chaque site et un panneau centralisera tous les emplacements.

Ainsi le visiteur, nanti de son smartphone est le principal opérateur de cette nouvelle manière de découvrir le village et son patrimoine. Il est autonome, et le flash de son téléphone intelligent sur le QR code lui permettra l'accès aux ressources en ligne, qui constitue l'armature numérique de l'espace découverte.

Sur chacun des sites, une recherche historique est faite, permettant de réunir les informations les plus pertinentes. Les historiens locaux et les associations de sauvegarde du Patrimoine sont contactés également pour rester au plus près des sites abordés. Le muséographe s'appuie sur ces recherches pour travailler.

Michel Palatan, docteur d'université, historien ruraliste, est le créateur des EMNHP dans le midi. Il se propose de réaliser sur notre commune un EMNHP.

Les textes et vidéos seront en français et en anglais.

Entre les recherches et la concrétisation du projet 6 mois sont nécessaires.

Le coût de ce projet est de 10 000 €, et la Commune peut bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement « Petits Equipements à Vocation Touristique » porté par le Département du Gard.

Ce dispositif est consultable sur le lien : <https://youtu.be/CvT6w1HAaBM>.

Monsieur le Maire propose au conseil de solliciter l'aide financière auprès du Département du Gard.

Approuvé à l'unanimité.

PROGRAMME VOIRIE 2021

Le projet de travaux de voirie envisagés sur 2021, est le suivant :

1°) Aménagement du Chemin de la Cave Coopérative :

Les travaux consistent au rabotage de la chaussée existante + réfection en enrobé + remise à la côte des ouvrages + pose de bordures + enfouissement des réseaux secs

Le montant du projet, maîtrise d'œuvre et imprévus compris, est d'environ 150 000 € H.T.

2°) Aménagement de la Place du Marché aux Cerises :

Les travaux consistent à la reprise du fond de forme, puis réalisation d'une structure en enrobé, béton désactivé sur trottoir et résine sur cheminement piétons et sur ilots + pose de bordures + entourages d'arbres + mobilier urbain et signalétique + collecte des eaux pluviales + création d'une fontaine sèche

Le montant du projet, maîtrise d'œuvre et imprévus compris, est d'environ 160 000 € H.T.

3°) Aménagement de la Place de la Grand Font :

Les travaux consistent à la reprise du fond de forme, puis réalisation d'une structure en enrobé, béton désactivé sur trottoir + pose de bordures + jardinières + mobilier urbain et signalétique + collecte des eaux pluviales + renouvellement du réseau d'eaux usées + mise en lumière de la source et du lavoir

Le montant du projet, maîtrise d'œuvre et imprévus compris, est d'environ 130 000 € H.T.

4°) Travaux de réfection de voirie pour une dépense prévisionnelle de 20.000 € H.T.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal =

- D'approuver ce programme de travaux, tel que présenté
- De l'autoriser à inscrire les crédits nécessaires au budget
- De valider la décision modificative correspondante à apporter au budget principal de la Commune sur l'exercice 2020
- De l'autoriser à engager la consultation des entreprises, et de signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX D'EXTENSION DES RESEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT 2021

Le projet de travaux d'extension des réseaux eau et assainissement envisagés sur 2021, porte sur les secteurs du Mouras et de Misserand.

Le montant global du projet, maîtrise d'œuvre et imprévus compris, est d'environ 150 000 € H.T.

La part restant à la charge de la Commune étant de 120 000 € H.T. après mutualisation avec le Syndicat des Eaux de Castillon pour ce qui concerne les travaux spécifiques au réseau d'eau potable.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal =

- D'approuver ce programme de travaux, tel que présenté,
- De l'autoriser à inscrire les crédits nécessaires au budget annexe de l'assainissement,
- De valider la décision modificative correspondante à apporter au budget annexe de l'assainissement sur l'exercice 2020
- De l'autoriser à engager la consultation des entreprises, et de signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Approuvé à l'unanimité.

VALIDATION DOSSIER PROJET RESEAU DE TRANSFERT DES EAUX USEES

L'avant-projet du réseau de transfert des eaux usées de la Commune vers la station d'épuration du Syndicat des Eaux de Remoulins ayant été adopté par délibération du 30 janvier 2019, le dossier a été affiné à la demande des services de l'état suite à la validation du dossier d'autorisation environnementale.

La dépense globale prévisionnelle est de 2.728.150 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Subvention du Département : 21,3 % = 581.511 €
- Subvention de l'Agence de l'Eau : 35,5 % = 969.186 €
- Subvention de l'Etat DETR : 23,2 % = 631.823 €
- Fonds propres ou emprunt : 20 % = 545.630 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver le dossier projet du réseau de transfert des eaux usées de la Commune vers la station d'épuration de Remoulins, et son plan de financement prévisionnel,
- De solliciter l'aide financière du Département, de l'Agence de l'Eau et des Services de l'Etat (DETR),
- De l'autoriser à inscrire les crédits nécessaires,
- De valider la décision modificative correspondante à apporter au budget annexe de l'assainissement sur l'exercice 2020
- De l'autoriser à engager la consultation des entreprises, et signer le marché de travaux correspondant et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (vote contre de S. LABROUVE, L. MILESI et F. ALARCON).

MISE A DISPOSITION D'UN MATERIEL MOBILE AVEC CHAUFFEUR

La Commune de St-Hilaire d'Ozilhan souhaite mutualiser les opérations de fauchage et faucardage. A cet effet, notre Commune a été sollicitée en vue d'une mise à disposition de notre matériel de fauchage avec chauffeur.

Dans ce contexte, il convient d'établir une convention entre les deux Communes afin de définir notamment la contribution financière de la Commune de St-Hilaire d'Ozilhan.

Cette contribution portera sur le coût réel d'usage du matériel mis à disposition ainsi que sur la rémunération de l'agent au prorata du temps passé.

Monsieur le Maire propose au conseil de valider ce principe de mise à disposition de notre matériel de fauchage avec chauffeur, et de l'autoriser à signer la convention à intervenir.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (abstention de N. BOSC et D. MOINE).

DEMANDE DE SUBVENTION AU SMEG

Dans le cadre du remplacement de 35 luminaires « ballon fluo » d'éclairage public par des luminaires de type « Tweet LED », pour un montant de 18.480 € HT, cette dépense est éligible à la « doctrine éclairage » du SMEG.

- Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal :
- de l'autoriser à solliciter l'aide financière du SMEG,
 - de signer tous documents utiles dans cette affaire.

Approuvé à l'unanimité.

BILAN 2019 DE LA POLICE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire présente au conseil le bilan d'activités de l'année 2019 de la Police Intercommunale qui lui a été transmis.

Le Conseil prend acte.

RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DU PETR UZEGE-PONT DU GARD

Monsieur le Maire présente au conseil le bilan d'activités de l'année 2019 du PETR Uzège-Pont du Gard qui lui a été transmis.

Le Conseil prend acte.

TRANSFERT COMPETENCE PLU ET DOCUMENTS D'URBANISME

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) n° 2014-366 du 24 mars 2014 prévoit le transfert aux Communautés de Communes et d'Agglomération de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le premier jour suivant l'élection du Président de la Communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux ou communautaires, soit au 1^{er} janvier 2021.

Toutefois, il peut être dérogé à ce transfert si 25% des communes représentant au moins 20% de la population de l'établissement public de coopération intercommunale s'y oppose par délibération adoptée dans les trois mois précédant le terme du délai légal.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'user de cette possibilité de dérogation, comme cela a d'ailleurs été fait au cours du précédent mandat municipal.

Approuvé à l'unanimité.

MISE EN SECURITE CARRIERE LA ROMAINE

Dans le cadre de la vente de gré à gré de la carrière de Jupiter dite « LA ROMAINE » au profit de la Commune, du fait de l'absence d'exploitant de la partie exploitation de grès mollasique, la Collectivité a obtenu par arrêté préfectoral du 4 octobre 2019 l'autorisation de réhabiliter cette partie de la carrière.

Conformément à cette autorisation, la Mairie se substitue à l'exploitant pour procéder à la remise en état et à la mise en sécurité d'une partie du site.

Cependant, l'article 3 de l'arrêté préfectoral prévoit la mise en place d'une garantie financière qui, pour une collectivité, résulte d'une délibération précisant le montant provisionné et la ligne budgétaire concernée.

- Le montant des travaux nécessaires étant estimé à 30.000 €, Monsieur le Maire propose au conseil :
- De procéder à l'ouverture des crédits pour ce même montant à l'article 6875 (dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels) du budget principal de la Commune,
 - De valider la décision modificative correspondante à apporter au budget principal de la Commune sur l'exercice 2020.

Approuvé à l'unanimité.

AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral en date du 28 août 2020, une enquête publique conjointe de déclaration d'utilité publique et parcellaire en vue de l'expropriation par l'Etat de biens exposés à un risque naturel majeur d'inondation est prescrite sur les Communes d'Aramon, Collias, Remoulins et Vers-Pont du Gard, du 17 septembre 2020 au 6 octobre 2020.

Sur notre Commune c'est la propriété SIEMER, sise section C, n° 685, quartier La Barque Vieille qui est concernée.

Cette opération fait partie de la procédure engagée par l'Etat dans le cadre des relocalisations à la suite des inondations de 2002.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable à ce dossier d'enquête publique, qui sera un préalable à la procédure de démolition et cession des terrains à la Commune.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (vote contre de C. COPAIN).

DESIGNATION D'UNE PERSONNALITE QUALIFIEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC DU PONT DU GARD

Conformément à l'article 7-4 des statuts de l'EPCC du Pont du Gard, une personnalité qualifiée dans ses domaines de compétences doit être désignée au conseil d'administration par accord entre les conseils municipaux de Castillon du Gard, Remoulins et Vers-Pont du Gard.

Après un rapprochement entre les 3 Maires concernés, dans un souci de simplification, Monsieur le Maire propose au Conseil, de lui donner mandat pour procéder à cette désignation commune.

Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Questions posées par Mme Sybil Labrouve =

Questions 1 : « *Solution pour stationnement gênant et dangereux dans et aux alentours du lotissement les jardins de l'aqueduc* ».

Réponse : La municipalité a réalisé en 2019 des travaux conséquents pour empêcher le stationnement. Nous allons faire un signalement à la gendarmerie et à la police intercommunale. Ne pas hésiter à les contacter directement lorsque vous constatez une infraction. Le policier municipal va également se pencher sur le sujet.

Question 2 : « *Peut-on, également, envisager une mise en place d'une caméra ?* ».

Réponse : En ce qui concerne l'implantation des caméras de vidéo-protection, nous devons tenir compte du diagnostic du référent vidéo-protection de la gendarmerie nationale et de l'arrêté préfectoral nous autorisant à les implanter.

A ce jour, dans son diagnostic, le référent de la gendarmerie nous a déconseillé d'installer une caméra à cet endroit du village.

Question 3 : « *Peut-on avoir le soutien de la mairie pour les problèmes de bus ?* ».

Réponse : Oui bien sûr. Je suis en contact permanent avec les conseillers régionaux et je leur fait remonter tous les dysfonctionnements. Nous ne sommes pas le seul village à avoir des problèmes. J'encourage les administrés à me faire remonter toutes les anomalies par écrit.

Question 4 : « *Pourquoi les bus ne s'arrêtent ils pas à l'arrêt de bus des jardins de l'aqueduc alors qu'ils passent devant à l'aller et au retour ?* ».

Réponse des services concernés :

« Bonjour Mr le Maire,

Je reviens vers vous suite aux différents échanges téléphoniques que nous avons eus concernant les dysfonctionnements que les élèves de votre Commune ont subit depuis la rentrée scolaire.

Nous avons un nouveau prestataire sur votre secteur qui a dû faire face à un manque de chauffeurs en grande partie lié à la crise sanitaire que nous traversons.

Cette carence de conducteurs a eu des conséquences sur votre Commune.

Les nouveaux chauffeurs ont dû être formés très rapidement à leur ligne de trajet et là, par méconnaissance, des erreurs d'arrêts ont été commises.

Aujourd'hui tous ces dysfonctionnements ont été identifiés par nos services et transmis au prestataire qui met tout en œuvre pour y remédier.

A ce jour, il m'informe que c'est réglé.

La situation du transport scolaire est très tendue en cette période compliquée liée aussi au retrait de quelques chauffeurs présentant des pathologies fragiles.

La France fait aussi face à une pénurie de chauffeurs ; les formations du printemps n'ayant pas pu se tenir pour cause de confinement.

Autres difficultés de gestion, certains établissements ne nous fournissent pas suffisamment à l'avance leurs modifications d'horaires, ni le volume d'élèves globaux à transporter.

Pour rappel à vos électeurs, nous transportons tous les jours 16.295 élèves en gestion, dont 15.116 élèves en car LIO.

Je vous prie de croire, Mr le Maire, que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour que de tels désagréments pour vos jeunes ne se renouvellent pas.

Bien cordialement.

Monique Novaretti, Conseillère Régionale ».

Question 5 : « Pourquoi certains jours ils ne respectent pas les passages en partance de Vers ou d'Uzès ? Il y a bien trop de problèmes pour lesquels, les parents, nous n'avons ni influence, ni les bons contacts ».

Réponse : c/f. réponse à la question 4.

INFORMATIONS DIVERSES

VIE MUNICIPALE

- Monsieur Edgar POISAT, notre nouveau DGS est présent depuis le 21 septembre.
- Le prochain Bulletin municipal est prévu pour une diffusion courant octobre.
- Monsieur SAUZET a été élu président du SIVU des pistes DFCI du massif du Gardon, et premier vice-président de la communauté de communes du Pont du Gard en charge des finances et de la mutualisation, le même jour.
- Monsieur Bele et Madame Deljarry ont été élus Vice-présidents du SIAEP.
- Madame Callet a été élue Vice-présidente de la SPL Uzège-Pont du Gard
- Une Randonnée équestre caritative au profit de la Ligue contre le cancer à travers l'opération Octobre Rose est organisée par la Mairie le 17 Octobre prochain...30 cavaliers de Vers Pont du Gard et des villages limitrophes y prennent part.
- La nouvelle pharmacie va ouvrir le 12 octobre.
- Le repas des aînés est annulé à cause du risque sanitaire.
- Par jugement du 21 septembre 2020, le Tribunal Administratif de Nîmes a rejeté la requête en annulation des élections municipales de Monsieur Laurent MILESI, et l'a condamné à verser une somme de 1.200 € aux élus de la liste Ensemble pour Vers.

PROJET GROUPE SCOLAIRE

- Les aménagements extérieurs sont en cours de réalisation.

PROJET BATIMENTS COMMERCIAUX

- Le Tabac presse-épicerie est ouvert.
- La boulangerie va ouvrir début octobre.

LOTISSEMENT BEAUME CREMEIROL

- La vente du lot 7 pour un montant de 109 779.60 € sera signée le 6 octobre.
- Le lot 6 a été réservé.

BATIMENTS COMMUNAUX

- Le local place du marché aux cerises est en cours de rénovation.
- L'appartement du premier étage de la poste devrait être terminé fin octobre.

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

- Dans le cadre du renouvellement de la Commission de Contrôle de notre Commune, conformément aux articles L.19 et R.7 nouveaux du Code Electoral, et à la circulaire préfectorale du 14 septembre 2020, les conseillers municipaux qui vont être proposés à Monsieur le Préfet du Gard sont : Denise FORT, Didier BELE, Michèle OZIOL, Sybil LABROUVE et Laurent MILESI.

SURVEILLANCE DES BERGES DU GARDON

- La Communauté de Communes du Pont du Gard nous a transmis le bilan pour l'année 2020 de l'opération de surveillance des berges du gardon à laquelle a contribué la Commune.

INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD (CCPG)

- Désormais une copie des convocations, délibérations et comptes rendus des conseils communautaires, seront transmis à tous les conseillers municipaux des Communes du Territoire de la CCPG, sous forme dématérialisée.
- Une proposition d'achats groupés a été faite par la CCPG sous la forme d'un marché à bon de commande.
- Dans le cadre de la révision des Plans Locaux d'Urbanisme une proposition de mutualisation a été faite par la CCPG.
- Un questionnaire sur le fonctionnement de la police municipale nous a également été adressé par la CCPG.
- Un courrier nous indiquant la fin de la prise en charge du service de nettoyage des rues, ainsi que de l'école de musique nous a également été adressé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 35 minutes.

Le Maire,
Olivier SAUZET.

